

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DÉCISION N° **00108** /D/MINEPIA/SG/DAG/2023 du **14 JUIL 2023** portant attribution de la lettre-commande faisant suite à la consultation pour une demande de cotation n°00037/DC/MINEPIA/CIPM/2023 du 09 juin 2023, en vue de l'acquisition des ruches en procédure d'urgence.

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;  
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire n° 00006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2023 ;  
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics.

Considérant le dossier de consultation pour une demande de cotation n°00037/DC/MINEPIA/CIPM/2023 du 09 juin 2023, en vue de l'acquisition des ruches en procédure d'urgence.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets NJA, BP: 00 Yaoundé Tél.: 690 05 03 94	Quatorze millions trois cent mille trois cent cinquante-trois (14 300 353)	Magasin du MINEPIA sis à Mvog Betsi/ Yaoundé	Soixante (60) jours.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **14 JUIL 2023**

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches  
et des Industries Animales,  
**MAIRE D'OUVRAGE**

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.



**Docteur TAÏGA**